



Information sur l'utilisation selon les
prescriptions suisses de protection incendie
AEAI

Reconnaissance AEAI N° 25127

Titulaire
FeuerschutzTeam AG
Kirchstrasse 3
5505 Brunegg
Suisse

Fabricant
FeuerschutzTeam AG
5505 Brunegg
Suisse

Groupe 222 - Vitrages verticaux

Produit FST VITRAGE FIXE EI 90 100MM

Description Cloison avec cadre en bois dur (E=100mm), vitrage SGG CONTRAFLAM 90 (E=43mm, Lmax=3000mm, Smax=4,5m²)

Utilisation EI 90
Htest=3060mm
Utilisation voir pages suivantes

Documentation IBS, Linz: Rapport d'essai '13041605' (29.07.2013); ift, Rosenheim: Rapport d'expertise '24-000626-PR01 (GAS-F12-01-de-01)' (21.11.2024)

Conditions d'essai EN 1364-1; EN 1363-1

Appréciation Résistance au feu EI 90

Durée de validité 31.12.2029
Date d'édition 18.12.2025
Remplace l'attestation du 05.09.2024

Association des établissements cantonaux d'assurance incendie





Domaine d'application directe

Le domaine d'application directe des résultats d'essais de parois non portantes est indiqué dans la norme EN 1364-1:1999, annexe A, chapitre A5.

Les résultats de l'essai au feu sont applicables directement aux constructions similaires lorsque l'une ou plusieurs des modifications ci-dessous ont été apportées et que la construction continue à être conforme aux règles de conception correspondantes du point de vue de sa rigidité et de sa stabilité. Les autres modifications ne sont pas autorisées.

- Diminution des dimensions linéaires des vitres.
- Modification du ratio géométrique des vitres sous réserve que la plus grande dimension de la vitre et sa surface ne soient pas augmentées.
- Diminution de la distance entre montants ou traverses.
- Diminution des entraxes des fixations.
- Augmentation des dimensions des montants du châssis.
- Modification de l'angle de l'installation supérieure à 10° par rapport à la verticale.

EXTENSION EN LARGEUR

Il est permis d'augmenter la largeur d'une construction identique si l'élément d'essai a été essayé avec une largeur nominale minimale de 3m et avec un bord vertical libre.

- Extension en largeur selon l'extension du domaine d'application

EXTENSION EN HAUTEUR

- Extension en hauteur selon l'extension du domaine d'application

Extension du domaine d'application

Les extensions du domaine d'application directe sont réglées dans les documents ci-après:

Rapport d'expertise ift Rosenheim, Rosenheim, n° 24-000262-PR01 (GAS-F12-01-de-01) du 21.11.2024

- Dimension de l'élément vitré :
Bmax=illimitée
- Bois pour le système d'encadrement :
Feuillus (excepté le hêtre) PS≥580kg/m³, Emin=90mm, Bmin=40mm, Hmax=3300mm
Feuillus (excepté le hêtre) PS≥580kg/m³, Emin=100mm, Bmin=40mm, Hmax=3672mm
Feuillus (excepté le hêtre) PS≥580kg/m³, Emin=113mm, Bmin=33mm, Hmax=4296mm
- Dimension du système d'encadrement :
Bmin=30mm Bmax=400mm
- Raccord vertical/horizontal :
pm/pl/
- Raccord vertical aux cloisons n° AEAI :
26342, 30181, 26341, 19163, 24544, 19161, 20366, 19162, 21815, 27351
- Raccord vertical aux parois selon la documentation Lignum protection incendie,
4.1 Éléments de construction en bois, chiffre 4.4.1 – 4.4.7, état 2017



- Vitrages : avec joints verticaux

Type de vitrage	E [mm]	Bmax [mm]	Hmax [mm]	Smax [m2]
CONTRAFLAM 90	40	1800	3000	4.54
CONTRAFLAM 90	43	1800	3600	5.45
CONTRAFLAM 90-1	30	1600	3210	5.14
POLFLAMM EI 90	35	1522	2810	3.59
POLFLAMM EI 90	37	2400	4182	8.43

- Revêtement des vitrages avec :
Feuilles PVC, sérigraphie, gravure

- Éléments de remplissage :

Type de remplissage	E [mm]	Bmax [mm]	Hmax [mm]	Smax [m2]
Plaques contreplaqué (E=5mm), recouverte des deux côtés de plaques PROMATECT-H (E=20mm), plaques contreplaqué (E=5mm) et au choix avec placage en bois (Emax=1.5mm) ou MDF (Emax=3mm)		360	3000	0.91
	≥56	1320	1522	1.69
		1320	3000	1.30

- Revêtements :

Bois ou matériaux bois, d'un côté ou des deux côtés : Emax=8.0mm
Tôles en alu, laiton, acier ou acier inoxydable, d'un côté ou des deux côtés : Emax=1.5mm

- Doublage :

Bois ou matériaux bois, d'un côté : Emax=52mm
Matériau RF1 (sans métal), d'un côté : Emax=19mm

- Autres variantes selon le rapport d'expertise